Image not found or type unknown

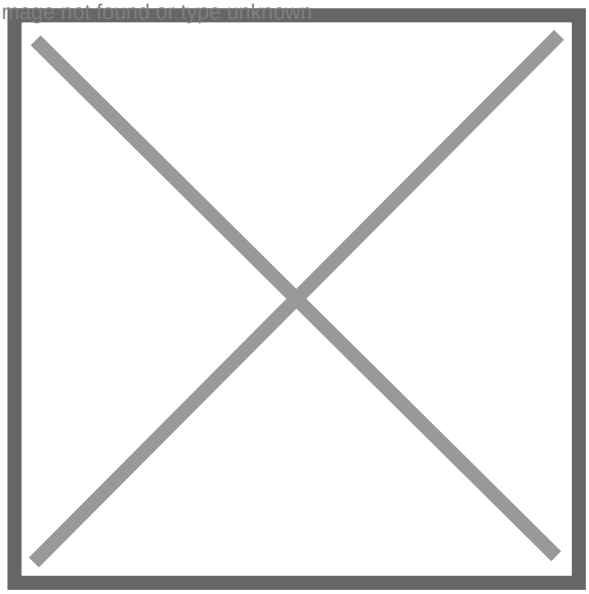

Non reconnaissance de 4 mois d'activité d'infirmiére libérale

Par **joseph**, le **28/06/2010** à **17:15**

Bonjour,

le 01 10 1979, j'ouvre un cabinet d'infirmiére à domicile. J'ai effectué toutes les démarches:
-conventionnement auprés de la sécurité sociale: paiement de l'URSAAF et cotisation praticiens
-ouverture des droits à la CARPIMKO à cette même date; mais éxonération des cotisations en temps que jeune profesionnelle pendant UN AN
-paiement de la taxe profésionnelle à cette même date
-paiement des impôts sur les bénéfices depuis cette date.
J'ai donc travaillé depuis le 01 10 1979 jusqu'au 30 09 1980, et sur mon relevé de carriere,il est impossible de les voir apparaître.
Je sais bien que pour ces 4 trimestres "manquants" je ne percevrait rien de la Carpimko, mais néanmoins ce sont des trimestres travaillés qui me font défaut sur le total tous régimes confondus.
A noter céssation de cette activité le 30 06 1990. Merci pour la réponse qui me sera faite .Laurette JOSEPH

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés